

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 19 Juin 2023 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Laurent Maître, représentant l'association Vallée de l'Hérault

Et l'absence de :

- Madame Corinne Mosler, conseillère municipale
- Madame Genenviève Coindoz, représentant l'Union locale des syndicats FO de Sète et du Bassin de Thau.
- Madame Céline Senegas, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 8 membres restants,  
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Compte administratif - Compte de gestion. Exercice 2022 du C.C.A.S et affectation des résultats 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Budget exécutoire exercice 2023 de la résidence autonomie Lou Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Avenant N°1 -Marché 22AC021 Lot 20- Transfert d'activité.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8/. Convention d'objectifs et de financement – prestation de service « relais petite enfance « missions renforcées.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 30.**



Sète, le 19 juin 2023

Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN